

Commission qualité, développement de compétences et des qualifications

Groupe de travail CEP

Réunion du 30 septembre 2019 en visio

Participants :

M. ANQUETIL Eric	FO
M. AUBERT Lionel	CPME
M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref / secrétariat Crefop
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT
M. DUFOUR Pascal	U2P
Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref / secrétariat Crefop
Mme HEDOUIN Guislaine	Région
M. KAROUI Nejib	CFTC
M. LEBARBEY Alexandre	CGT
M. LEQUIN Thierry	CFE-CGC
M. MICHEL Jean-Luc	CFDT

Absents/Excusés :

Mme DURAND Françoise	Medef
M. LAGRANGE Philippe	Direccte
Mme OLLIVIER Caroline	Région

Le groupe de travail se réunit après avoir reçu via le secrétariat du Crefop les documents de l'appel d'offre transmis par France Compétences, incluant pour les trois offres les mieux classées le cadre de réponse technique (CRT) avec ses annexes, le détail quantitatif estimatif (DQE), les fiches des intervenants, et au fur et à mesure les FAQ.

Luc Chevalier rappelle que lors du bureau chaque participant devra signer une attestation d'absence de conflit d'intérêts et d'engagement au respect de la confidentialité. Les présidents quant à eux devront signer l'attestation des mesures de vérification effectuées au titre de l'avis formulé par le Crefop.

Il est également rappelé les sept critères retenus lors de la réunion du 17 juillet dernier, à partir desquels la lecture des propositions a été faite par chacun :

- 1- Compréhension du service CEP de son environnement et de ses enjeux.
Important de vérifier qu'il est bien tenu compte dans la proposition de la connaissance du territoire normand. Vérifier également la connaissance au regard de ce qu'est le CEP jusqu'à aujourd'hui, des constats qui peuvent en être faits. A ce titre, il est intéressant de consulter l'étude du Céreq de mai 2019 <http://www.cereq.fr/publications/Cereq-Etudes/Professionalites-systemes-d-acteurs-et-territoires-quels-effets-du-conseil-en-evolution-professionnelle>
- 2- Pertinence et performance du plan d'accessibilité du CEP.
Vérifier que les créneaux horaires soient suffisamment larges et qu'un présentiel sur site est bien assuré ; continuité du service. Vérifier la géographie des implantations sur le territoire avec la dimension proximité au service des bénéficiaires.
- 3- Pertinence et performance de l'organisation générale des moyens humains, qualité de l'équipe proposée et professionnalisation ... :
 - Organisation générale des moyens humains pour réaliser le service CEP,
 - Méthodes de recrutement, d'intégration, de formation, de management des intervenants,
 - Qualité et adéquation des profils affectés au service CEP.*Vérifiez que les moyens humains dans la globalité de leur organisation et de leur suivi managérial répondent aux attentes du service CEP.*

- 4- Pertinence et performance des méthodologies proposées pour réaliser les unités d'œuvre d'interaction avec les bénéficiaires.
Vérifier que soient clairement identifiées les modalités d'approche à la personne, notamment l'adaptation du conseiller aux capacités de la personne. Vérifier que ces pratiques relèvent bien du quotidien.
- 5- Pertinence et performance des mesures proposées pour le pilotage.
Vérifier qu'il existe des modalités de mesures indiquant que le conseil a permis au candidat de s'orienter.
- 6- Pertinence et performance du plan de promotion du CEP proposé.
Vérifier la réalité et la qualité des moyens de communication et d'information mis en œuvre.
- 7- Pertinence et performance du plan de partenariats proposé.
Vérifier la capacité des partenariats divers, permettant notamment de viser à une connaissance des métiers de l'environnement normand par les collaborateurs du prestataire retenu.

Chacun s'accorde sur le fait de ne pas retenir le groupement Aksis, avec une note de France Compétences très inférieure aux deux autres.

Les participants soulignent la bonne qualité des réponses formulées par le groupement Catalys Conseil et par le groupement Orrea.

Il est signalé le très faible écart de notation par France Compétences, respectivement 18,07 et 17,97 avec la pondération. Si on s'en tient à une note non pondérée, l'écart est faible également avec 123 et 120,5 ; sur les sept critères, Catalys est trois fois devant (service CEP environnement et enjeux, promotion, partenariat), Orrea une fois (accessibilité), trois égalités (organisation générale, performance méthodologique, pilotage).

Le groupe de travail s'accorde pour dire que quel que soit le groupement choisi, il ne devrait pas y avoir de mauvaise surprise.

Dans les échanges, quelques nuances apparaissent cependant sur les critères :

1- *Compréhension du service CEP de son environnement et de ses enjeux*

La note attribuée par France Compétences à Orrea est de 1,5 point inférieure à celle attribuée à Catalys.

Ce qui semble excessif au regard du fait que France Compétences ne peut avoir une analyse normande ; celle d'Orrea n'est pas si éloignée de Catalys et présente également une connaissance forte en particulier avec les structures régionales.

2- *Pertinence et performance du plan d'accessibilité du CEP.*

La note attribuée par France Compétences à Catalys est de 1,5 point inférieure à celle attribuée à Orrea.

Cela peut s'expliquer par un plus grand nombre de points de présence (40) donc une meilleure approche territoriale, pour autant la couverture de Catalys n'est pas mauvaise avec 25 points.

3- *Pertinence et performance de l'organisation générale des moyens humains, qualité de l'équipe proposée et professionnalisation*

Avis partagé sur l'analyse : dans les deux cas, proposition de qualité.

4- *Pertinence et performance des méthodologies proposées pour réaliser les unités d'œuvre d'interaction avec les bénéficiaires.*

Une seule nuance apparaît concernant le fait que Catalys met un accent marqué sur l'utilisation d'une plate-forme numérique – ce qui est peut-être pointé comme une difficulté dans le contexte normand - sans négliger les faces à faces, alors qu'Orrea est sur du face à face seul.

5- *Pertinence et performance des mesures proposées pour le pilotage.*

Avis partagé sur l'analyse : dans les deux cas, proposition de qualité.

6 - *Pertinence et performance du plan de promotion du CEP proposé.*

Avis partagé sur l'analyse : dans les deux cas, proposition de qualité.

7 - *Pertinence et performance du plan de plan de partenariats proposé*

La note attribuée par France Compétences à Orrea est de 2 points inférieure à celle attribuée à Catalys.

Il semble pourtant que les partenariats proposés par Orrea soient solides et s'appuient sur des opérateurs connus en région.

L'absence excusée de l'Etat et de la Région (Guislain Hédouin n'avait pas mandat) ne permet pas d'avoir une proposition d'avis tranchée.

Il est donc proposé pour le bureau de jeudi 3 octobre qu'un court échange puisse avoir lieu sur la base de ce relevé de réunion puis qu'un vote soit réalisé pour ou contre Catalys, pour ou contre Orrea ; si Catalys l'emporte l'avis sera similaire à celui de France Compétences, dans le cas contraire l'avis devra être accompagné d'éléments étayés lorsque la note attribuée est différente de celle de France Compétences.